

## Baccalauréat/Université (suite et fin)

## " Les copies otchotcha, on n'en peut plus ... L'université n'est pas une poubelle ! "

Par Magloire AMBOURHOUE-BIG-MANN \*

Libreville/Gabon

**QUE** l'on arrête de faire croire à tout le monde que l'université est la solution pour tout le monde ». Ce propos de l'actuel président français, Emmanuel Macron, (*Le Point* n°2347, du 31 août 2017) résume l'état d'esprit qui animait depuis une trentaine d'années, plus d'un ministre de l'Enseignement supérieur en France. Ce, tout à l'opposé des assurances de la très grande majorité des Gabonais, sur le sujet, décideurs en tête.

Ainsi la France, pays dont nous sommes le plus proche par le modèle d'enseignement à tous les niveaux, est déterminée à prendre des dispositions afin de remédier aux maux dont souffrent ses universités. État de chose s'expliquant aussi certainement par le niveau, la qualité de plus en plus problématique des apprenants qui y sont admis. En d'autres termes, des mesures fortes sont prises pour limiter l'accès des nouveaux bacheliers dans les universités. Ces dernières ont pourtant été depuis longtemps supplantées par les « Grandes écoles », en matière de formation de l'élite de ce pays.

À n'en pas douter, ces mesures tendent à rectifier le tir, à corriger les politiques préconisées une cinquantaine d'années durant, visant à avoir « 80% d'une génération de Français détenteurs du baccalauréat ». À l'instar, rappelons-le, des nations comme le Japon. Dans ce pays – où en 1985, 95% des élèves parviennent à boucler le cycle scolaire secondaire – tout comme dans un certain nombre d'autres pays d'Asie, l'accès à l'université tient à la réussite au concours d'entrée dans l'établissement librement choisi par le candidat. Toutefois, ces établissements sont l'objet d'un classement et il est préférable d'être le lauréat de la première ou deuxième université la plus cotée du pays, plutôt que de la 30e ou la 42e. Ce, afin de se donner le plus d'atouts d'être dans la vie active, avec une place de choix à tous points de vue !

Avec « le plan étudiants » ou loi ORE (Orientation et réussite étudiante), le baccalauréat n'est plus le diplôme ouvrant systématiquement les portes de l'enseignement supérieur à tous ceux qui l'ont obtenu.

Un diplôme qualifié de premier diplôme de l'université – corrigé par ailleurs, jusqu'en 1903, uniquement par des enseignants de l'université. Un diplôme qui, aux origines, faisait de son récipiendaire un futur membre de l'élite du pays ... à condition que les études universitaires soient couronnées de succès ! Longtemps sous nos latitudes cependant, quand bien même, les études suivies n'étaient pas couronnées de succès, la qualité de membre de l'élite était toujours reconnue au titulaire de ce parchemin. Les effectifs, il est vrai, étaient si faibles que cette éventualité passait pour être évidente. Pour plus d'un spécialiste de l'Éducation en France, dont la maîtresse de conférence en sociologie à l'université de Picardie-Jules Verne, Annabelle Allouch, la loi ORE repose sur deux volets : « l'un relatif à l'instauration de critères de sélection à l'université, l'autre sur la réforme du baccalauréat et du lycée. [...]

Avec le futur lycée à la carte, qui verra disparaître les filières scientifique, littéraire et économique, un élève souhaitant entrer à l'université devra, dès la seconde, s'assurer que les "disciplines de spécialité" et les modules choisis correspondent bien aux critères de sélection (les "attendus") de l'établissement qu'il veut intégrer. Cela suppose non seulement d'avoir une idée claire de l'offre de formation disponible, mais aussi d'être certain de son choix d'orientation, à un âge de découvertes, et non de projection de l'avenir. Au risque de se retrouver coincé dans une mauvaise voie. [...] Désormais, chacun doit anticiper la place qu'il veut se donner

dans la société, sous peine qu'on la lui impose. Bien sûr, de ce point de vue, la réforme n'invente pas tout. Elle renforce des logiques déjà présentes dans l'univers scolaire, en particulier ce que Pierre Bourdieu (collaboration avec J.-C. Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Éd. de Minuit, Paris) nommait dès 1964, la "culture de la précocité", c'est-à-dire la prime donnée aux trajectoires linéaires et aux "voies royales". » (*Les étudiants livrés au marché de l'anxiété*, *le Monde diplomatique*, n°769, avril 2018 page 10).

« L'indulgence fait plus de ratés, que la sévérité de victimes ». Le propos correspondant au mot fameux d'André Maurois (1885-1967), dans le contexte de cet article, pourrait se moduler ainsi : bac pour tous, puis réussite décrétée à l'issue d'un parcours au sein d'une université malade ! Le niveau des impétrants s'en ressent et leurs inscriptions, en certaines disciplines, au sortir de l'Université gabonaise, sont désormais « déclinées » par les universités occidentales. Ces dernières tirent les conclusions qui s'imposent nécessairement à quiconque accorde quelque bien-fondé à la réflexion de l'auteur de "*Ni ange, ni bête*" (1919).

Les problèmes subséquents au renouvellement des modalités d'inscription dans les universités en France, en sont la meilleure preuve. Elles vont d'ailleurs entraîner des ajustements dans les pays d'Afrique francophone et singulièrement au Gabon. Que fera l'ensemble desdits pays, à la suite des dernières mesures se présentant comme coercitives, prises par l'ancienne métropole ? ... Comme d'usage, s'accommoder à la politique éducative, dont les finalités lui sont spécifiques, d'un pays développé ?

Déjà le Licence-Master-Doctorat (LMD), que l'Europe a emprunté aux Nord-Américains, est source de problèmes sous nos latitudes. Car, écoliers et lycéens qu'étaient ces étudiants, ne se sont jamais retrouvés dans les mêmes conditions d'apprentissage que celles de leurs homologues d'Amérique du Nord (pas d'ordinateur, parfois dès l'école maternelle). Mais surtout, absence de cette donne récurrente : ne jamais avoir le corps professoral au complet durant l'année scolaire. Sur sept années de secondaire, la quasi-totalité des collégiens et lycéens chez nous ont qui, deux années sans enseignant de français, qui deux ou trois ans sans enseignant de maths, etc. ... Ce sont ces élèves ou ces étudiants africains qui se retrouvent du jour au lendemain tenus de participer au cours, d'émettre des opinions, d'avoir et de développer des prises de position, analyses : toutes choses hautement problématiques pour eux, peu préparés à cet exercice !

Pour l'heure, une énième réflexion sur la question éducative au Gabon, baccalauréat en bonne place, n'est pas de mise. La finalité de notre propos ... Demander instamment aux correcteurs dès **cette année, de ne prendre en compte, à l'issue du second tour, que le seul niveau des postulants au baccalauréat** ... Que l'étape finale du baccalauréat n'ait plus pour raison d'être de booster, de gonfler des moyennes générales largement insuffisantes. Car, force est de constater que la très grande majorité des candidats retenus au second tour, les fameux « Admissibles », SONT LOIN, TRÈS, TRÈS LOIN du niveau attendu d'un élève de classe Terminale. **En moins d'une semaine en effet, les 2/20 et parfois 00/20 des matières où ils ont le plus failli**, se métamorphosent en 12/20, 13/20, 14/20, et parfois plus ! Si les enseignants ne sont pas capables, face aux candidats, de faire montre de rigueur, de réfréner un sentimentalisme de mauvais aloi et aux conséquences à la longue, dévastatrices pour le pays – la tutelle devrait alors **penser à instaurer un « second tour » où le tout-à-l'écrit serait de mise !**

Que cette tutelle ne se réfugie pas derrière le sempiternel « Qu'allons-nous faire de ces milliers de jeunes recalés etc. ? » Le traite-

ment, les résolutions relatifs au règlement de cette question n'ont jamais été les palliatifs précédant les solutions espérées. Bien au contraire. Les problèmes sont ainsi demeurés en l'état et plombent présentement l'avenir du pays. Cette tutelle devrait plutôt amener ses collègues en politique à observer la déliquescence progressive du tissu social, les inconcevables manquements imputables aux personnels de la vie active gabonaise. Toutes choses en lien direct avec le « bon sens » des bien-pensants qui s'ingénient depuis plusieurs années à caser dans les établissements d'Enseignement supérieur du pays des recalés bon teints, une énième fois rachetés depuis leurs primaire et secondaire, cette fois-ci à l'épreuve orale du bac !

De tous ces bacheliers déversés chaque année dans l'enseignement supérieur, un grand nombre abandonne les études entreprises – généralement après une série d'échecs dans les filières où ils s'inscrivaient successivement. Il nous faut prendre conscience de la mesure de cet état de chose, chacun à son niveau de responsabilité. Car, ces étudiants qui abandonnent sont pour la plupart, sans niveau susceptible de les amener à s'exprimer avantageusement dans les filières qui les accueillent dans un second temps.

Il nous faut prendre conscience des réalités propres à nos universités, qui se portent aussi mal que les établissements du primaire et du secondaire (structures désuètes et insuffisantes pour les effectifs ; crédits alloués insuffisants, particulièrement ces quatre dernières années ; cadre et accompagnement pédagogiques). L'université gabonaise est malade depuis au moins deux décennies. Peut-être des mêmes maux que ceux des structures universitaires privées du pays. La presse nous apprend en effet, sans étonnement de notre part, que sur 38 desdites structures, 25 au moins ne sont pas aux normes attendues pour être reconnues comme établissements de l'enseignement supérieur.

« C'est une conclusion à couper le souffle ! Entre irrégularité et caractère informel, des établissements d'enseignement privé supérieur ont fonctionné des années durant sans que leurs responsables soient inquiétés. [...] Sur le plan structurel, "il y a la capacité d'accueil, la présence des laboratoires, plateaux techniques, matériel didactique, salles de classe, bibliothèques et conditions d'hygiène et de sécurité", a ajouté Mme Hawa Alhasane, directeur des universités et Grandes écoles. [...] » (*L'Union* du 13 juin 2018, R.H.A. : 25 établissements sur 38 ne répondent pas aux critères !, p. 9)

Hors les bacheliers rapidement éjectés de l'université, il en est qui prospèrent jusqu'au master II, et pour la plupart en usant des méthodes qui leur ont permis de sévir dans l'enseignement secondaire (triche à tout va, accointances impliquant le corps enseignant etc.). Sans être sanctionnés ... Un master II que de plus en plus d'étudiants ne parviennent à obtenir, parce que incapables de rédiger le mémoire parachevant leur cursus, parce qu'inaptes à cet exercice.

Quand les universités du pays se doteront-elles de logiciels signalant sans coup férir **les extraits, pages, voire chapitres entiers, plagés par nombre d'étudiants** dans d'autres mémoires, thèses ou ouvrages ? Un outil qui éviterait les dissensions au sein du jury face à un candidat, dont la performance orale est sans rapport avec le contenu d'un mémoire étonnamment et remarquablement achevé ... Au point d'interpeller aussi parfois le public, perplexé à l'annonce de la mention maximale attribuée à l'impétrant !

Pour les malheur et déconvenue de l'étudiant, la soutenance du mémoire est précédé de la rédaction de ce dernier, devenue épreuve insurmontable ... Un obstacle à contourner, à l'instar de celui constitué par le baccalauréat, dont la partie finale et qualificative se présente non sous la forme

d'épreuves écrites, mais plutôt d'épreuves orales ! ... Épreuves auxquelles n'échouent véritablement que les absents, qu'on s'efforce de joindre par téléphone, directives obligent, presque en les suppliant. Afin de venir passer l'épreuve manquée, le plus souvent par fait d'étourderie ou par lassitude !

Ainsi, depuis plusieurs années, sous nos yeux, cette illustration d'un déni, cette acceptation d'un refus, d'une interdiction d'acquisition du savoir. Sont ainsi pénalisés chaque année des milliers d'enfants et en définitive, c'est le parcours de vie de dizaines de milliers de jeunes gens qui a été irrémédiablement faussé, au détriment du pays qui les a vus naître. Tous pourtant au départ sont aptes à suivre une scolarité digne de ce nom, qu'on leur refuse. Parlant d'eux, le commun est alors tenté de leur accoler les qualificatifs les plus réducteurs, quand ils ne sont pas tout bonnement méprisables. Doit-on parler de demiurge ayant le sombre dessein de « fabriquer des "enfants idiots", égaux dans l'idiotie » ? La question se pose à nous, s'agissant du Gabon, comme elle le fut il y a une trentaine d'années pour l'académicien français Jean-François Revel (1924-2006) – dans "*La trahison des profs*", le onzième chapitre de son essai *La connaissance inutile* (1988).

\*

À l'adresse de tous les examinateurs et correcteurs du baccalauréat 2018, ce rappel assimilable à une supplique : l'Université n'est pas une poubelle. À la manière de ces estomacs trop pleins d'avoir absorbé les restes du repas que la maîtresse de maison voulait voir terminer.

L'université gabonaise est incapable de réagir comme l'estomac submergé : rejeter à l'instant le trop-plein imposé, afin de ne pas attendre le stade de l'évacuation normale. Aussi par le biais du corps enseignant, se résigne-t-elle à absorber un produit, qu'elle sait ne pouvoir transformer fondamentalement et qu'elle finira par évacuer, d'une manière ou d'une autre !

**L'université gabonaise s'ingénie dès lors à gérer l'ingérable.** Depuis plusieurs années déjà. Par la même occasion, elle cautionne le produit otchotcha que sont dorénavant la copie comme le mémoire présentés par la très grande majorité des étudiants ... qu'il est tout aussi aberrant d'entendre s'exprimer ou lire un texte de spécialité !

« Owaro wi mpévaga, wi figna kè mpévaga (la pirogue partie à la dérive, (qui s'écarte de sa direction en partant), revient à la dérive »), dit ce proverbe Omyènè qui s'applique à la quasi-totalité des « Admissibles » du bac gabonais. Trop de rescapés d'un système éducatif malade depuis trente ans et comateux depuis au moins cinq ans, quittent les établissements d'enseignement supérieur comme ils les ont intégrés : d'un pas peu assuré, sans véritable prise sur la réalité du terrain, en vacillant ... Mais surtout, en exhibant un diplôme qui, pour un nombre appréciable, a valeur de parchemin attestant de leurs aptitudes et disposition à faire chavirer dans les règles de l'art, le poussif navire Gabon !

-----  
**Maître-assistant au département des Lettres modernes, puis des Littératures africaines, à l'U.O.B., depuis 1981;**

**Responsable pédagogique et Coordonnateur des master1 et 2 au département des Littératures africaines.**

**Au Cours Secondaire Ambourhouet, directeur des Études et professeur de français entre 1981 et 1984.**

**Ancien proviseur du Lycée d'État de l'Estuaire, actuel (LPIG) Lycée Paul Indjendjet Gondjout, (1984-1986).**